

Développement de la formation professionnelle

« Formation professionnelle 2030 » : lancement des premières mesures

La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail œuvrent ensemble au développement ciblé de la formation professionnelle en Suisse au travers de leur processus stratégique « Formation professionnelle 2030 ». Lors de sa séance de début novembre 2018, l'organe de pilotage « Formation professionnelle 2030 » a approuvé la mise en œuvre d'une première série de mesures concrètes. Il invite tous les partenaires de la formation professionnelle à élaborer également des projets dans le cadre de leurs compétences respectives. Une plateforme Internet destinée à fournir des informations sur le processus « Formation professionnelle 2030 » et sur les projets qui s'y rattachent est en cours d'élaboration.

Les études et travaux menés jusqu'à présent dans le cadre du processus stratégique « Formation professionnelle 2030 » ont montré que la formation professionnelle dispose dans l'ensemble de bons atouts. Ce positionnement favorable est notamment attesté par le fait que la formation professionnelle reste une option prisée et que son lien étroit avec le marché du travail continue à porter ses fruits.

Développement ciblé

Par conséquent, il n'y a pas lieu de changer fondamentalement d'orientation.

Il s'agit bien plus d'utiliser au mieux les possibilités qu'offre le cadre légal et d'axer encore davantage le système de formation professionnelle sur l'apprentissage tout au long de la vie et les exigences de demain. Les deux aspects qui doivent être par ailleurs maintenus sont l'efficacité des structures et la solidité du financement de la formation professionnelle. Les publics visés sont non seulement les jeunes et les jeunes adultes, mais aussi les personnes en réinsertion ou en reconversion professionnelle, de même que d'autres groupes sociaux tels que les migrants ou les personnes handicapées.

Premières mesures

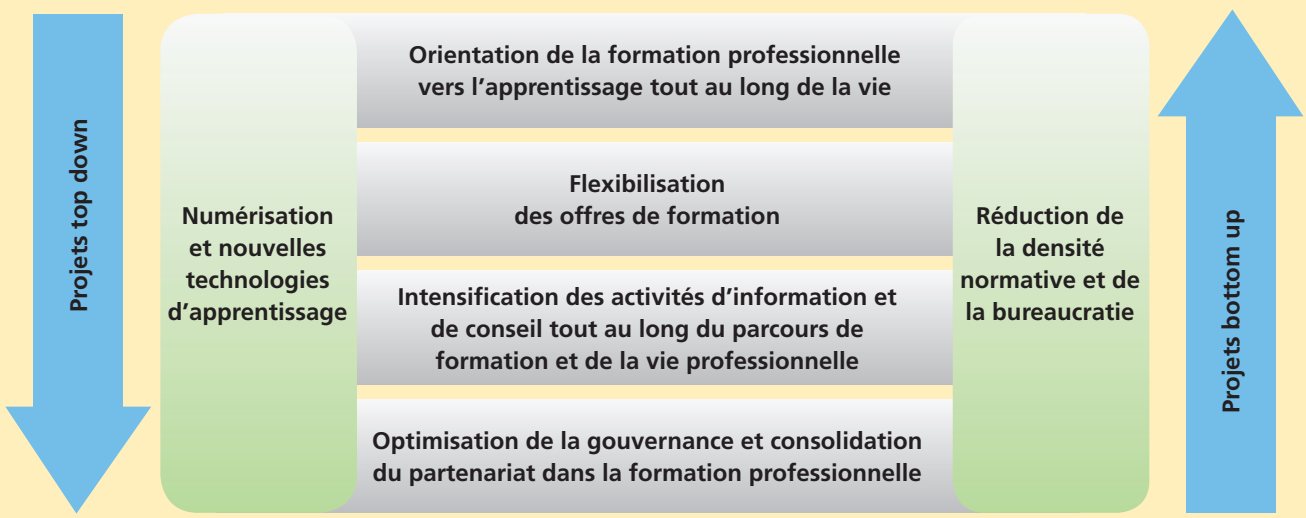
Dans le cadre du lancement de la phase de mise en œuvre à l'été 2018, l'organe de pilotage « Formation professionnelle 2030 » a précisé les travaux et a élaboré et priorisé différentes mesures relatives aux lignes d'action qui ont été adoptées (voir encadré). Lors de sa séance de début novembre 2018, il a approuvé une première vague de projets.

Lignes d'action retenues pour le développement de la formation professionnelle

À l'été 2018, en se basant sur la Vision 2030, l'organe de pilotage a priorisé quatre lignes d'action en vue du développement de la formation professionnelle :

- Orientation de la formation professionnelle vers l'apprentissage tout au long de la vie
- Flexibilisation des offres de formation
- Intensification des activités d'information et de conseil tout au long du parcours de formation et de la vie professionnelle
- Optimisation de la gouvernance et consolidation du partenariat dans la formation professionnelle

Le groupe de pilotage a en outre intégré deux thèmes transversaux dans les lignes d'action : « Numérisation et nouvelles technologies d'apprentissage » et « Réduction de la densité normative et de la bureaucratie ».



Les premiers projets *Formation professionnelle 2030* qui seront mis en œuvre sont les suivants :

- Culture générale 2030
- Intensification de la collaboration lors du développement des professions
- Réduction de la bureaucratie dans les entreprises formatrices
- Numérisation comme axe prioritaire dans l'encouragement des projets
- Organisations du monde du travail : définition et rôles
- Mobilisation des entreprises en faveur de la certification professionnelle pour adultes
- Optimisation de la gouvernance
- Positionnement des écoles supérieures
- Révision des plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle
- Simplification des flux financiers.

Appel aux partenaires de la formation professionnelle

Les membres de l'organe de pilotage ont également discuté de propositions de projet que les partenaires concernés des cantons et des organisations du monde du travail examinent jusqu'à la fin de l'année 2018. Dans le même ordre d'idées, l'organe de pilotage invite tous les partenaires de la formation professionnelle à formuler, dans le cadre de leurs compétences respectives, des propositions de projet supplémentaires allant dans le sens des lignes d'action.

Compétences selon la loi fédérale sur la formation professionnelle

Les mesures seront mises en œuvre par différents groupes de projet et organes, dont certains existent déjà. C'est là un moyen d'inclure tous les acteurs qui sont directement concernés. Chaque projet est géré en fonction des compétences défi-

nies dans la loi fédérale sur la formation professionnelle.

En dernier lieu, l'organe de pilotage a approuvé un concept de communication permettant à tous les partenaires de la formation professionnelle et à tous les autres acteurs concernés de participer au processus « Formation professionnelle 2030 ». À partir du début de l'année 2019, toutes les informations utiles seront centralisées sur une plateforme d'information.

Contact

Sandro Stübi, SEFRI
Responsable de projet, unité Politique de la formation professionnelle

☎ +41 58 465 13 71

✉ sandro.stuebi@sbfi.admin.ch

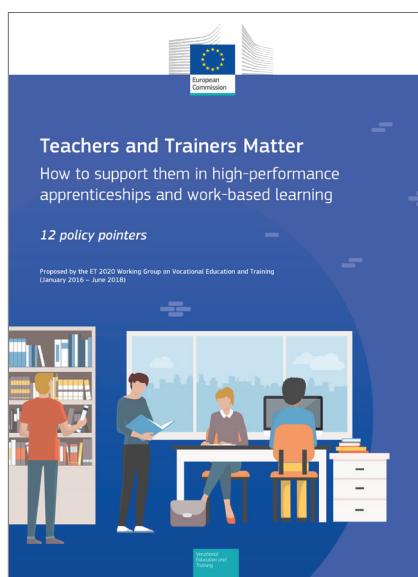
Informations complémentaires

🌐 www.sbfi.admin.ch/fp2030

Rapport sur les responsables de la formation professionnelle dans le cadre de la stratégie européenne « Éducation et formation 2020 »

Comment soutenir au mieux les responsables de la formation professionnelle ?

Les responsables de la formation professionnelle – autrement dit, les formateurs et les enseignants en école professionnelle – sont actifs dans des contextes de formation très différents. Selon le lieu et le contenu de la formation et selon la fonction, ils doivent posséder d'autres connaissances et aptitudes et adopter le bon comportement. Ces spécificités ont été étudiées par un groupe de travail dans le cadre de l'initiative de l'UE « Éducation et formation 2020 », qui a ensuite émis des recommandations. La Suisse a eu la possibilité de participer à cet échange de savoir à l'échelle européenne.



En adoptant en 2009 l'initiative « Éducation et formation 2020 », les ministres de l'Éducation de l'UE ont défini un cadre pour la coopération stratégique en matière de formation générale et de formation professionnelle jusqu'en 2020. Ce cadre constitue une base de travail essentielle dans le domaine de la coopération européenne en matière d'éducation. Il fixe des priorités à court terme et pose des défis généraux à plus long terme. Il permet également de soutenir l'élaboration de mesures dans le système éducatif national.

Afin de garantir une mise en œuvre réussie de la stratégie « Éducation et formation 2020 », plusieurs groupes de

travail élaborent des recommandations politiques et des instruments communs sur divers thèmes au niveau de l'UE. Leur tâche principale est de soutenir le développement de politiques dans les différents pays grâce à des échanges d'expérience et d'aider à identifier les bonnes pratiques. Il s'agit également de comprendre ce qui fonctionne bien dans le domaine de l'éducation.

Groupe de travail sur la formation professionnelle

Le groupe de travail sur la formation professionnelle (« ET 2020 Working Group on Vocational Education and Training »), auquel la Suisse participe à titre d'observatrice, s'est consacré à la thématique